

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

### PROCES VERBAL

L'an **deux mil quinze, le douze mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 04 mai 2015, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

**Présents :** Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Pierrick CHASSARD, Isabelle GUIMONT, Natacha PERRIER, David MARY, Anthony DA SILVA, Pierre LE CLERC, Valérie LE JEUNE, Christèle BESNIER, Lucie LARONCHE.

**Absents excusés :** Stéphane GUILBERT donne pouvoir à Fabrice RADIGUE, Fanny VAAST donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

M. Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

---

**Avant de débiter la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire rend hommage à Hervé EPINETTE décédé ce mardi, en soulignant qu'il était une figure emblématique de la commune.**

#### **1 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PASSAGE DE LA BALAYEUSE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON (CUA)**

La Communauté Urbaine d'Alençon dispose d'une balayeuse qui intervient sur le territoire de la ville d'Alençon et sur 10 communes de la CUA.

L'entretien de la voirie relevant de la compétence communale (sauf dans les zones d'activités et les entrées d'agglomération), il revient à ce titre aux communes et à la ville d'Alençon de prendre en charge le coût du service effectué par la CUA.

Les frais de remboursement prennent en compte, d'une part le coût du passage, et d'autre part le traitement des déchets de la balayeuse.

En ce qui concerne les frais de passage de la balayeuse, le calcul du coût s'effectue en prenant compte, des heures de main d'œuvre, de l'amortissement du véhicule selon le nombre d'heures effectuées de passage, et du carburant d'après les kilomètres parcourus. Le coût du traitement des déchets est établi d'après le nombre d'heures effectuées et selon le coût horaire de main d'œuvre depuis 2007.

Afin de procéder au remboursement de ce service, il convient de passer une convention avec la CUA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Accepte les termes de la convention relative au remboursement des frais de passage de la balayeuse par la commune qui sollicite cette prestation auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

#### **2 APPROBATION DE LA CHARTE DES ASSOCIATIONS**

Après avoir soumis le projet de Charte des Associations à l'association des Maires de l'Orne, Anne GUIHAIRE fait état des précisions soulignées et des modifications apportées.

Vu l'avis de l'association des Maires de l'Orne ;

Vu l'avis de la commission « Vie Locale » ;

Considérant que la mise en place de cette charte, permet de garantir une cohérence, un enrichissement dans les relations entre la commune de Lonrai et les associations, de favoriser le partenariat et de respecter l'égalité de traitement entre les associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Approuve la Charte des Associations et autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la Charte des Associations et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

La commission Vie Locale décide de présenter la Charte des Associations le vendredi 05 juin à 18h30. La convocation précisera qu'en cas d'absence du Président, un membre du bureau doit être présent, avec une réponse impérative en Mairie.

### **3 MODIFICATION DES STATUTS DU SE61**

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 26 mars 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts du Se61.

### **4 REQUETE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN RELATIVE AU LITIGE OPPOSANT LA COMMUNE A MPO (choix de l'avocat)**

Dans le cadre du lot n°5 du marché de la construction de la salle bivalente, une requête a été déposée contre la commune auprès du Tribunal Administratif de Caen, présentée par la société MPO FENETRES, qui conteste et demande au Tribunal l'annulation du décompte général de ses travaux transmis par la commune de Lonrai.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune de Lonrai, dans l'affaire qui l'oppose à la société MPO FENETRES.

Monsieur le Maire propose, que Maître BOSQUET Guillaume, 37/39 Avenue de Quakenbrück, 61000 ALENÇON, se charge de ce dossier et représente la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le choix de Maître BOSQUET Guillaume, 37/39 Avenue de Quakenbrück, 61000 ALENÇON, pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui oppose la Commune de Lonrai à la société MPO FENETRES.
- Autorise le Maire à payer les honoraires correspondants et tout document s'y référant.

## **5 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ORCHESTRE AU COMITE DES FETES DE LONRAI LORS DU COMICE AGRICOLE 2014**

Dans le cadre de l'organisation du Comice Agricole 2014, le Comité des Fêtes de Lonrai sollicite une participation financière de la commune de Lonrai, aux frais d'orchestre, à hauteur de 642 euros.

Vu l'avis favorable de la commission « Vie Locale » ;

Vu la facture du Comité des Fêtes de Lonrai ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 5 abstentions et 10 voix pour, le conseil municipal, autorise le remboursement au Comité des Fêtes de Lonrai, de la facture n°001 du 10 mai 2015, à hauteur de 642 euros.

## **6 STUDIOS A MONTPERTHUIS**

Monsieur le Maire propose d'engager les démarches nécessaires pour envisager la vente des 2 studios à Montperthuis. Il est demandé à la commission finances de travailler sur ce dossier et de communiquer ultérieurement un chiffrage sur le coût annuel que représentent ces 2 studios. Le conseil émet un avis favorable à ce projet de vente.

## **7 TERRAIN A LA TOUCHE**

Les travaux d'assainissement devraient débuter en juin prochain. Il y a lieu de se renseigner sur le coût d'une viabilisation et de programmer une intervention avec les employés communaux pour la mise en place de la clôture, pour envisager la vente de ce terrain.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **➤ Réunions de quartier 2015**

#### **Samedi 06 juin :**

10h pour les Hameaux à l'emplacement du lotissement des Prés du Fléchets

14h30 pour lieu dit « Beaubourdel » à l'emplacement des bleuets

#### **Samedi 13 juin :**

10h pour la Rangée, la Garenne, Route de l'ancienne gare..., à l'emplacement du lotissement de la Croix de l'Angle

14h30 pour le Bourg à l'emplacement du lotissement la Roseraie

### **➤ Opération « Range ton village »**

Premier rendez-vous avec l'association « No Déchet » et des Lonréens volontaires le samedi 23 mai à 14h30 pour le nettoyage au Rond Point de la Zone Industrielle.

Deuxième rendez-vous avec la mairie, l'école, la CUA, l'APE et l'association le jeudi 28 mai de 9h à 11h, pour participer à la collecte du centre bourg, où les écoliers seront informés par « No Déchet » sur la protection de l'environnement.

### **➤ Inauguration du sentier littéraire**

En partenariat avec l'école, la mairie, le lycée professionnel Napoléon de l'Aigle, le SIVOS et l'APE, l'inauguration du sentier littéraire qui représentera 9 visuels mis sur pupitres, est fixée le vendredi 29 mai à 18h.

### **➤ Projet MAM**

Trois assistantes maternelles qui ont un agrément pour 4 enfants chacune, ont le souhait d'ouvrir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) pour le début de l'année 2016. Elles recherchent un lieu pour s'implanter sur la CUA, mais de préférence sur la commune de Lonrai. Les critères permettant d'accueillir 12 enfants sont une maison individuelle d'environ 120m<sup>2</sup>, cuisine aménagée, de plein pied, avec 4 chambres... Le Maire nomme Valérie LE JEUNE pour piloter ce projet.

### **➤ Tonnelles parapluie**

Considérant que la commune sollicite régulièrement la CUA pour louer des tonnelles lors de manifestations, il y a lieu de renseigner sur l'achat éventuel de 3 tonnelles parapluie.

➤ **Remerciements**

Le Maire fait lecture des remerciements de M. Mme TAUPIN pour le repas du 8 Mai.

*L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 20.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015 –DELIBERATIONS**

- 1 Convention de remboursement des frais de passage de la balayeuse avec la CUA
- 2 Approbation de la Charte des Associations
- 3 Modification des statuts du SE61
- 4 Requête auprès du Tribunal Administratif de Caen relative au litige opposant la commune à la société MPO FENETRES (choix de l'avocat pour représenter la commune)
- 5 Facture du Comité des Fêtes (orchestre au Comice Agricole 2014)

Sylvain LAUNAY

Vincent DOUVENOULT

Anne GUIHAIRE

Fabrice RADIGUE

Isabelle GUIMONT

Pierrick CHASSARD

Pierre LE CLERC

Natacha PERRIER

David MARY

Anthony DA SILVA

Valérie LE JEUNE

Lucie LARONCHE

Christèle BESNIER